

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse »

Séance du 16 novembre 2009
Séance du 16 octobre 2009

13 Subvention sur projet – associations sportives

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes, DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes PAMART, M'BAYE, BARBETTE, M. MACHU, Mme MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT, MM. VARLET, CHEURFA.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme PORAS

M. RIFI-SAIDI

M. SEGUIN

Mme FÉVRIER

Mme SOKOLONSKI

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents

Pouvoir à :	Mme CAPON
Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
Pouvoir à :	Mme MAUPIN
Pouvoir à :	M. MACHU
Pouvoir à :	M. TAHI
	39
	39
	34

■ Rapport de présentation :

Monsieur Cédric LEMAIRE, conseiller municipal, expose :

La Ville de Creil soutient les associations sportives par la mise à disposition de nombreux équipements, une importante aide technique et humaine, un accompagnement des projets portés par le monde associatif, l'attribution des subventions.

L'association **Entente agglomération creilloise de futsal**, après avoir remporté le titre de champion de l'Oise de futsal sur la saison 2008/2009, fait participer son équipe première au championnat régional pour la nouvelle saison et crée également une seconde équipe. Aussi, il est proposé 600 euros pour les soutenir sur les dépenses liées à leur participation au championnat.

L'association **Angad Taekwondo Académie** complète son équipement par l'achat d'une potence, d'un sac de frappe et du petit matériel pour permettre le travail sur cible pendant les entraînements. Il est proposé une aide de 300 €.

L'association **Club sportif et artistique de la base aérienne 110** a participé le 17 mai 2009, dans le cadre des 75 ans de l'Armée de l'Air, avec une équipe de 11 compétiteurs à la 12ème édition du marathon du Mont Saint Michel. Ce marathon, qui se déroulait entre Cancale et le Mont Saint Michel a accueilli 5 000 coureurs, venant de 30 pays différents. L'engagement de cette équipe a demandé un soutien logistique important, financé en grande partie par différents partenaires, et le club a souhaité également associer la ville de Creil à cet événement. Aussi, afin de permettre une représentation active de la Ville de Creil, pour cette manifestation et pour les futures à venir, une aide de 380 €, qui correspond au flocage de l'équipement sportif porté par les compétiteurs est proposée.

Associations	Subvention 2008	Proposition 2009
ENTENTE AGGLOMERATION CREILLOISE DE FUTSAL	300 euros	600 euros
ANGAD TAEKWONDO ACADEMIE	--	300 euros
CSA GUY DE LA HORIE BA 110	--	380 euros

SOUS-PREFECTURE
20 NOV. 2009
60300 SENLIS

C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la ville,

Vu l'avis de la commission «Epanouissement du citoyen, jeunesse» en date du 16 octobre 2009

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er :

d'autoriser monsieur le Maire, à verser les subventions suivantes :

Associations	Proposition 2009
ENTENTE AGGLOMERATION CREILLOISE DE FUTSAL	600 €
ANGAD TAEKWONDO ACADEMIE	300 €
CSA GUY DE LA HORIE BA 110	380 €

Article 2 :

d'imputer les dépenses afférentes au budget de la Ville (compte 65743/40/DB).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé réception de la Sous- Préfecture :

Jean-Claude VILLEMAIN

20 NOV. 2009

Affiché le :

20 NOV. 2009

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 20/11/09 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

